COMMISSION du SOUS DISTRICT SANTERRE
Réunion du 18 décembre 2019 à Chaulnes

Présents: Roland Grain, Laurent Bourdin, jean François Debeauvais, Michel Gontarczyk, Jean Michel Fontes et Jean René Elophe

Excusé: Bernard Avronsart

Voici les dates prévues, pour les prochains tours de nos challenges, si les conditions météorologiques le permettent:

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

dimanche 26 janvier 2020 à 14h30 3ème tour
dimanche 22 mars 2020 1/4 de finale
jeudi 1er mai 1/2 finale

CHALLENGE GUEANT SENIORS

dimanche 26 janvier 2020 à 14h30 ***2***ème tour
dimanche 22 mars 2020 3ème tour
dimanche 12 avril 2020 1/4 de finale
jeudi 1er mai 1/2 finale

Etude des réserves

- 1ère affaire litigieuse: Marchelepot (2) / Marcelcave (2) du 27/10/2019 en Challenge Guéant:

Réserves d'après match du capitaine de l'US Marcelcave, confirmée.
Les réserves d'après match déposées par la capitaine de Marcelcave et confirmées par écrit par son Président, concernant le fait que l'arbitre de la rencontre aurait des relations professionnelles avec des dirigeants et joueurs de Marchelepot, ce qui remettrait en cause son impartialité, ne sont pas recevables.
Les réclamations ne peuvent concerner que la qualification et/ou la participation des joueurs à la rencontre.

La Commission homologue le résultat, tel qu'acquis sur le terrain: US Marchelepot (2) 8 / 3 US Marcelcave (2).

• 2ème affaire litigieuse:
Entente Chaulnes (3)- Licourt (3) / Englebelmer (3)
du 01/11/2019 en Challenge Fromentin:

Réserves d'avant match du capitaine du FRE Englebelmer sur la qualification et/ou la participation des joueurs de Licourt (3), susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club, qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.
Réserves confirmées le lendemain.
Recevables en la forme.
Après vérification, il s'avère qu'aucun joueur de Licourt, n'a participé au dernier match en équipes supérieures de ce club, le 27 octobre.

La Commission homologue le résultat, tel qu'acquis sur le terrain: Chaulnes (3)- Licourt (3) 3 / 2 Englebelmer (3)

La commission homologue les résultats des autres rencontres n'ayant donné lieu à aucune réclamation.

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

Cartigny (2) / Moreuil (2) **0/8**
Roisel (1) / Hangest en Santerre (1) **1/1 tab 1/4**
Domart sur la Luce (1) / Rethonvillers (1) **2/1**
Englebelmer (2) / Moislains (1) **2/3**
Voyennes (1) / Cléry sur Somme (1) **6/1**
Meaulte (3) / Heudicourt (1) **4/4 tab 6/7**
Davenescourt (1) / Cerisy (2) **3/1**
Albert Usoaas (4) / Ham (2) **3/3 tab 3/4**
Chaulnes (3) Englebelmer (3) / Englebelmer (3) **3/2**
Licourt (2) / Estrées Mons (2) **2/0**

CHALLENGE GUEANT

Harbonnières (1) / Domart sur la Luce (2) **4/3**
Moislains (2) / Rethonvillers (2) **1/0**
Maurepas Combles (1) / Hombleux (1) **0/0 tab 4/3**
Esmery Hallon (1) / Roisel (2) **3/2**
Moreuil (3) / Sailly Saillisel (2) **1/2**
Marchelepot (2) / Marcelcave (2) **8/3**
Plessier (2) / Bray sur Somme (1) **1/0**
Ste Emilie Epehy (2) / Monchy (2) **3/2**

La Commission procède ensuite au tirage du 3ème tour du Challenge Fromentin et au 2ème tour du Challenge Guéant

CHALLENGE FROMENTIN SENIORS

3ème tour
le 26 janvier 2020
Licourt (2) / Hangest en Santerre (1)
Chaulnes (3)- Licourt (3) / Davenescourt

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Les équipes perdantes descendent en Challenge Guéant.

Exempts:
Voyennes (1)
Moreuil (2)
Domart sur la Luce (1)
Heudicourt (1)
Ham (2)
Moislains (1)

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.
***1*. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:**
a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
b) **Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h**
c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
***2*. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.**

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / *secretariat@somme.fff.fr* / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: *jean-rene.elophe@laposte.net*

CHALLENGE GUEANT

2ème tour

le 26 janvier 2020

Cléry sur Somme (1) / Cerisy (2)
Albert Usoaas (4) / Ste Emilie Epehy (2)
Rethonvillers (1) / Harbonnières (1)
Esmery Hallon (1) / Moislains (2)

Exempts:
Maurepas Combles (1)
Sailly Saillisel (2)
Marchelepot (2)
Plessier (2)
Cartigny (2)
Englebelmer (2)
Englebelmer (3)
Estrées Mons (2)
Meaulte (3)
Roisel (1)

1arbitre par rencontre, frais d'arbitrage à la charge du club recevant.

Utilisation obligatoire de la FMI

En cas d'impossibilité d'utilisation de la FMI, il est demandé au club recevant d'envoyer la feuille de match par mail au District (wleclercq@somme.fff.fr)

-PARTICIPATION EN EQUIPE INFERIEURE.
***1*. Un club ne peut présenter en équipe inférieure:**
a) Plus de deux joueurs ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure.
b) **Aucun joueur ayant participé au dernier match de championnat en équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou dans les 24h**
c) En outre, ne peuvent participer les joueurs étant entrés en jeu lors de l'avant-dernière ou la dernière rencontre avec des équipes supérieures disputant les matchs retour d'un championnat national, régional ou départemental.
***2*. L'équipe aura match perdu, si des réserves de participation ou une réclamation ont été régulièrement déposées selon les dispositions des Règlements Généraux de la FFF et Règlements Particuliers de la Ligue.**

Les Réserves ou Réclamations doivent être envoyées en courrier recommandé ou par Courrier Electronique ou par fax, avec entête du club et accusé de réception, au District Somme Football (BP. 90429 – 80004 Amiens Cedex 1 / *secretariat@somme.fff.fr* / 03 22 89 66 40), avec copie à Jean René Elophe: *jean-rene.elophe@laposte.net*

La commission procède ensuite au tirage du 1er tour des Challenges du Santerre U18 et U15, date des rencontres à déterminer.

Challenge Michel Fromentin U18

Estrées Mons / Sailly Saillisel
Chaulnes / Albert Usoaas
Pays Neslois / Méaulte
Ham / Péronne 2
Davenescourt / Moreuil 2
Cerisy / Englebelmer U16
Moreuil 1 / Montdidier U16
***exempt:* Rosières**

1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

Challenge C.T.I. U15

Chaulnes 2 / Albert Usoaas U14
Rosières / Péronne
Albert Usoaas / Pays Neslois
Roisel / Pays Neslois 2
Moreuil / Ste Emilie Epehy
Sailly Saillisel / Chaulnes 1
Englebelmer / Estrées Mons
***exempt:* Montdidier**

1 arbitre par rencontre à la charge du club recevant

En pièce jointe, vous trouverez, les tableaux des rencontres jusqu'à la finale.

Ensuite un point est fait sur les plateaux de Noël et les plateaux de la trêve

Les membres de la commission du Santerre souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année, à l'ensemble des dirigeants (es), éducateurs (trices) et joueurs (euses)

Le secrétaire : Jean René Elophe.